

II

**CONTENU DE L'EDUCATION ET
STRATEGIES D'APPRENTISSAGE
POUR LE XXI^e SIECLE**

1. Développement des programmes d'enseignement, principes et hypothèses

1.1.- Processus de prise de décision

Au niveau de l'enseignement primaire et maternel, le processus de prise de décision relative aux programmes d'enseignement implique.

- L'Inspection Générale de Pédagogie qui fait des propositions sur la base des apports des partenaires de l'éducation ;
- Le Ministre de l'Education qui arrête les décisions ;

Quant à l'enseignement secondaire, plusieurs acteurs interviennent dans ce processus :

- Les milieux socio professionnels formulent des souhaits ;
- L'Inspecteur Général de Pédagogie assure la mise en œuvre de la politique de l'éducation ;
- Le Ministre de l'Education définit la politique stratégique de l'éducation.

L'application des programmes d'enseignement incombe à plusieurs intervenants :

Au niveau de l'enseignement primaire :

- Les maîtresses et les maîtres transforment les programmes en objectifs pédagogiques ;
- Les directeurs d'école veillent sur la progression du programme ;
- Les inspecteurs d'arrondissement s'assurent que toutes les écoles respectent le découpage du programme dans le temps.

Au niveau de l'enseignement secondaire :

- Les professeurs transforment les programmes en enseignements ;
- Le conseil d'enseignement gère les problèmes pédagogiques liés à l'application des programmes d'enseignement.

A tous les niveaux :

- Les inspecteurs pédagogiques provinciaux sont chargés du contrôle pédagogique des établissements ;
- Les inspecteurs pédagogiques nationaux assurent l'évaluation des programmes.

1.2.- Planification et conception du programme d'enseignement

Les principes généraux et hypothèses qui commandent les programmes d'ensei-

gnement primaire sont les suivants :

- Participation maximale de l'apprenant dans le processus d'apprentissage ;
- Prise en compte des données locales ;
- Approche pluridisciplinaire.

Le choix des types de connaissances repose sur :

- Les besoins de l'apprenant ;
- Les données environnementales ;
- Les besoins du marché du travail ;
- Les progrès scientifiques et technologiques.

L'expérience prise en compte dans le développement des programmes est issue des colloques, séminaires et voyages d'études dans d'autres pays.

2 – Contenu de l'Education et stratégies d'apprentissage

2.1. Développement des programmes d'enseignement : principes et hypothèses

c) Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

c-1) Méthodes utilisées pour renforcer la corrélation entre l'enseignement et l'apprentissage et pour favoriser la participation active des apprenants.

Les méthodes sont axées sur :

- L'utilisation des différents partenaires de l'Education et la nomination des responsables pédagogiques ;
- La formation des instituteurs vacataires initiée sur la base des programmes de formation en rapport avec l'environnement de l'apprenant ;
- L'implication des milieux socioprofessionnels dans la conception des programmes d'enseignement ;
- L'éducation de la politique de formation professionnelle et technique à l'intention des responsables d'entreprises ;
- La formation par alternance des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel ;
- La formation continue du personnel enseignant ;

Le stage académique des élèves :

- La construction et l'équipement des ateliers ;
- La révision des filières et des programmes d'études ;
- La création d'un observatoire national de l'emploi des métiers et des compétences.

c-2) Comment les enseignants sont-ils préparés à mettre en œuvre et à adapter les programmes d'enseignement ?

- Par la mise en œuvre de la pédagogie des grands groupes dans les classes à effectifs pléthoriques ;

- Par l'organisation des stages de formation des professeurs dans les entreprises.

d) Politiques et instruments d'évaluation pour déterminer les progrès de l'élève ou de l'étudiant (comment fixe-t-on les normes ? Quelle est la fréquence de la révision et de la modification de ces normes ? Quels types de programmes ou d'enseignement correctif a-t-on prévu pour les élèves / étudiants ?)

- Trois structures sont chargées de l'évaluation des examens :

• Le GCE-BOARD (General Certificate of Education) ;

• La Direction des examens et concours ;

• L'office du Baccalauréat.

Entre autres les innovations concernant le BAC, figurent en bonne place :

- La suppression des épreuves orales ;

- La classification des épreuves en deux groupes.

Le premier groupe est constitué d'épreuves à option choisie. Elles ont un coefficient plus élevé que celui des épreuves du deuxième groupe.

De bonnes performances dans ces épreuves du premier groupe sont déterminantes dans le succès des candidats.

- L'évaluation par les séquences ;

Il convient de souligner par ailleurs que le système d'évaluation tient compte de la quasi-totalité des programmes ; ce qui implique l'abandon des questions uniques au profit des questions aux choix multiples.

HORAIRES HEBDOMADAIRES Enseignement primaire

Classes	SIL	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Disciplines						
Langue et expression	17 H 30	20 H 30	16 H 15	15 H 15	13 H	13 H
Calcul	2 H 30	2 H 30	3 H 45	3 H 45	5 H	5 H
Activités d'éveil	7 H 30	5 H 30	8 H 45	6 H 45	5 H 30	5 H 30

L'année scolaire dure 35 semaines, auxquelles s'ajoutent 7 semaines consacrées aux différents examens officiels.

2.2. Changer et adapter le contenu de l'éducation

Le système éducatif camerounais connaît des problèmes variés, les uns liés à l'héritage colonial, les autres à la croissance rapide des effectifs scolaires. Le diagnostic établi lors des EGE a permis de relever l'inadéquation du système et sa non évolution par rapport aux nouvelles technologies et aux besoins du marché national du travail.

2.2.1. Facteurs motivant les réformes des programmes

- Médiocrité des rendements : taux d'échec très élevé aux examens 30 % ; taux de redoublement 30 %.
- Besoin de conception et d'adoption d'un système éducatif camerounais ;
- L'éducation constitue la priorité des priorités dans l'action de l'Etat ;
- Inexistence dans les anciens programmes des matières traitant de nouveaux concepts ;
- Inadaptation des anciens programmes au plan des contenus des méthodes, des découvertes scientifiques actuelles et aussi des considérations de la globalisation ;
- Exigences du secteur de l'emploi ;
- Professionnalisation des enseignements ;

- Problèmes et préoccupations internationaux (protection de l'environnement, mondialisation, lutte contre la pauvreté, éducation à la vie familiale, l'éducation à la paix, à la compréhension internationale, à la démocratie, aux droits de l'homme) lutte contre la corruption, le VIH SIDA et les MST en milieu scolaire.
- Création de nouvelles filières (arts plastiques, introduction de matières agricoles).

Au niveau du Minesup

- La surpopulation ;
- Le manque de moyens financiers ;
- Le faible taux d'encadrement ;
- Le faible rendement interne.

2.2.2. Qui contribue au changement ?

Organismes, institutions et particuliers participant au processus de notification de l'éducation

Au plan national

- Le MINEDUC,
- Le MINESUP,
- Le MINJES,
- Le MINAS,
- Les organismes du secteur professionnel (GICAM, Bureaux d'études),
- Les structures professionnelles,
- Les professeurs d'universités,
- Les artistes,
- Les chercheurs,
- Le ROCARE.

Au plan international

- Le PASECA, BID, ONG,
- L'UNESCO,
- La BAD,
- Le British Council,
- Le Commonwealth,
- La Francophonie,
- L'ACCT,
- Les autres partenaires du Cameroun (Canada – France – Angleterre – USA – Japon – Chine etc.)
- Le PNUD, Banque Mondiale.

Au niveau du Minesup

- Le pouvoir politique ;
- L'Etat.

2.2.3. Domaines de changement

- Les enseignements : modification des contenus des matières tant à l'enseignement général qu'à l'enseignement technique ;
- Introduction ou création de nouvelles disciplines et filières :
 - hygiène pratique
 - éducation à la santé
 - éducation à l'environnement et à sa protection ;
 - éducation à la culture nationale,
 - enseignement de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
 - introduction de modules de formation spécifique sur le VIH / SIDA
- La promotion de l'éducation des filles, avec un accent particulier sur la science et la technologie ;
- La revalorisation de la recherche et de la documentation ;
- Encouragement de l'utilisation du matériel didactique adéquat et application de l'approche participative et communicative dans les différents enseignements en droit et comptabilité selon les normes de l'Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires (OHADA).

Au niveau du Minesup

- Programmes des Universités en cours d'harmonisation.

2.2.4. Stratégies

- Utilisation de tous les partenaires de l'Education conformément aux recommandations des EGE tenus en 1995 :
 - Implication :
 - des milieux socioprofessionnels
 - des collectivités territoriales décentralisées
 - de certains corps de métiers (GICAM)
 - de certaines structures étatiques et parapubliques.
- Application des résolutions et des recommandations des assises nationales de l'éducation en 1995 par le biais de nouveaux programmes et des textes réglementaires ;
- Descente des IPN, IPP et IAEMP sur le terrain pour le suivi et l'évaluation de ces réformes ;
Mise en place des centres de documentation et d'information.

- d) Introduction de modules et du système d'unité de valeur dans l'enseignement (Minesup).

2.2.5. Résultats

Des efforts d'application des réformes retenues de concert avec les différents partenaires de l'éducation sont entrepris, mais ils sont encore très insuffisants sur plusieurs plans (formation du personnel, construction et équipement des structures, gestion humaine et matérielle du patrimoine, conditions de travail des enseignants, ...). Les résultats sont par conséquent très mitigés, les difficultés financières dans l'application de ces changements à cause de la crise économique.

Les questions urgentes à résoudre :

- Le changement de mentalité ;
- La correction des habitudes administratives et de gestion du personnel de l'éducation, des équipements et des moyens matériels et financiers ;
- La mise à la disposition des encadreurs pédagogiques des moyens logistiques et infrastructurels adéquats et suffisants pour un suivi et une évaluation des réformes sur des bases scientifiques ;
- L'organisation régulière des séminaires de formation et d'information pour une application judicieuse et efficiente des réformes ;
- La formation et / ou le recyclage des encadreurs pédagogiques pour une meilleure gestion et un suivi efficace des réformes ;
- Introduction d'une taxe à l'éducation pour soutenir la gratuité de l'enseignement de base ;
- L'amélioration de la condition de vie des enseignants ;
- L'équipement des laboratoires à l'enseignement supérieur ;
- L'augmentation du nombre d'enseignement.

III- EDUCATION EN CHIFFRES

Au cours de la dernière décennie, le système éducatif du Cameroun a connu des mutations profondes liées au contexte économique, social, culturel et aux programmes d'ajustement structurel.

- L'enseignement maternel s'est caractérisé par un taux d'accroissement annuel des effectifs d'élèves de l'ordre de 0,8 % entre 1989/1990 et 1990 / 1991 et de 8,6 % entre 1997 - 1998 et 1998 / 1999. Le corps enseignant de sexe féminin représente plus de 95 % de l'ensemble des enseignants de ce niveau d'éducation.
- Pendant la même période (1989 / 1990 et 1990 / 1991 ; 1997 / 1998 et 1998 / 1999) ;
L'enseignement primaire a vu ses effectifs d'élèves s'accroître, avec un taux d'accroissement annuel qui passe de 1,2 % à 5 % : l'offre d'éducation en termes du nombre des établissements scolaires a eu un taux en nette augmentation de 2,6 % à 5,2 %.
- Quant à l'enseignement secondaire général, le taux d'accroissement annuel de la population scolarisée a régressé légèrement de 10,3 % à 9 %.
- Par contre, le taux d'accroissement annuel des élèves de l'enseignement secondaire technique a sensiblement varié à la hausse passant de 0,4 % à 15 %.

Cependant, malgré les efforts consentis par l'Etat pour accroître le budget de l'éducation qui passe de 3,5 % entre 1989 / 1990 et 1990 / 1991 à 8,75 % entre 1998 / 1999 et 1999 / 2000, il s'est révélé difficile de satisfaire la demande de scolarisation à cause d'une forte pression démographique. En effet, la population scolarisable de l'enseignement de base (6 - 14 ans) ayant accru avec un taux d'accroissement annuel de 3 % entre 1989 / 1990 et 1999 / 2000.

Dans l'enseignement supérieur, l'évolution rapide des effectifs d'étudiants dans les 6 (six) universités publiques s'est traduite par un taux d'accroissement de 14 % entre 1992 / 1993 et 1993 / 1994 à 19 % entre 1997 / 1998 et 1998 / 1999.

Cette augmentation de la population estudiantine a engendré un accroissement du personnel enseignant et une baisse de la dotation budgétaire allouée à chaque institution universitaire comme l'indiquent les tableaux statistiques ci-joints en annexe.

Face à cette demande d'éducation croissante dans l'enseignement supérieur, l'offre d'éducation a varié à la hausse avec l'ouverture effective de 7 (sept) institutions supérieures d'enseignement privé à Yaoundé et à Bafoussam.

Tableau 1 : Evolution des effectifs scolarisés globaux et de la part du secteur privé

Années scolaires	Maternel		Primaire		Secondaire			
	Effectif	% privé	Effectif	% privé	Effectif	% privé	Effectif	% privé
1990/91	93 605	37	1 964 146	25	409 765	39	90 051	59
1995/96	81 504	44	1 786 340	23	480 190	29	109 061	68
1996/97	87 318	48	1 921 186	25	441 549	31	108 020	38
1997/98	91 708	54	2 023 809	27	475 526	26	112 085	38
1998/99	103 908	57	2 133 707	28	504 677	28	122 122	37
1999/00	113 648	58	2 237 083	27	554 830	29	143 839	42

Source : MINEDUC / DPRD (Yaoundé, 2000)

Tableau 2 : Evolution des effectifs des élèves par niveau d'enseignement.

Niveau d'enseignement	Ordre d'enseignement	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99	99 / 00
Maternel	Public	57 793	58 971	45 642	41 676	42 186	44 681	47 732
	Privé	35 173	34 634	35 862	45 862	49 522	59 227	65 916
	Total	92 966	93 605	81 504	87 318	91 708	103 908	113 648
Primaire	Public	1 386 832	1 473 110	1 375 867	1 440 890	1 477 381	1 536 269	1 297 508
	Privé	553 076	491 036	410 973	480 296	546 428	597 438	939 575
	Total	1 939 908	1 964 146	1 786 340	1 921 186	2 023 809	2 133 707	2 237 083
Secondaire Général	Public	210 981	249 957	340 935	304 669	351 889	363 368	393 929
	Privé	156 445	159 808	139 255	136 890	123 637	141 309	160 901
	Total	367 426	409 765	480 190	441 549	475 526	504 677	554 830
Secondaire Technique	Public	32 272	36 921	67 618	66 972	69 493	76 937	83 427
	Privé	57 430	63 130	41 443	41 048	42 592	45 185	60 412
	Total	89 702	90 051	109 061	108 020	112 085	122 122	143 839

Source : Ministère de l'Education Nationale

Tableaux 3 : Disparités régionales et par genre en matière de scolarisation en 1999/00

Provinces	Maternel		Primaire		Secondaire général			Secondaire technique	
	TBS général	Parité* filles / garçons	TBS général	TBS filles	Parité* filles / garçons	TBS général	Parité* filles / garçons	TBS général	Parité* filles / garçons
Adamaoua	3	0,98	54	51	0,64	14	0,60	2	0,29
Centre	41	0,95	123	116	0,95	39	0,92	9	0,78
Est	19	1,08	84	74	0,84	14	0,77	5	0,49
Extrême-Nord	1	1,02	53	46	0,53	8	0,28	1	0,61
Littoral	32	0,99	116	99	0,96	43	1,02	16	0,78
Nord	4	0,90	56	48	0,56	8	0,39	2	0,37
Nord-Ouest	6	1,06	67	66	0,88	15	1,09	5	0,28
Ouest	15	0,97	107	103	0,96	24	0,95	5	0,55
Sud	19	0,97	123	125	0,91	38	0,77	12	0,64
Sud-Ouest	9	0,97	64	58	0,95	15	1,00	3	0,80
Cameroun	12	0,97	83	79	0,84	22	0,87	6	0,62

Source : MINEDUC / SPRD / SDP / 2000

* Calculé avec les garçons et filles scolarisés.

Niveau Maternel

Tableau 4 : Evolution des effectifs des enseignants par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	Sexe	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99
Public	H	2	2	8	20	13	27
	F	2 348	2 414	2 377	2 661	2 720	2 561
	T	2 350	2 416	2 385	2 681	2 733	2 588
Privé	H	-	3	16	153	60	99
	F	1 094	1 148	1 562	1 710	1 849	1 751
	T	1 094	1 151	1 578	1 863	1 909	1 850
Ensemble	H	2	5	24	173	73	126
	F	3 442	3 562	3 939	4 371	4 569	4 312
	T	3 444	3 567	3 963	4 544	4 642	4 438

Source : Ministère de l'Education Nationale

Niveau Primaire

Tableau 5 : Evolution du nombre d'établissements scolaires par ordre d'enseignement

	OE	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99
Etablissements	Public	4 705	4 884	5 811	6 457	6 924	7 220
	Privé	1 824	1 822	1 756	1 963	2 047	2 239
	Ensemble	6 529	6 706	7 567	8 420	8 971	9 459

Source : Ministère de l'Education Nationale

Enseignement secondaire général

Tableau 6 : Evolution des effectifs des enseignants par ordre d'enseignement et pas sexe.

Ordre d'enseignement	Sexe	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99
Public	H	4 899	5 396	7 707	8 885	8 618	8 975
	F	1 804	1 974	2 825	2 736	2 411	3 327
	T	6 703	7 370	10 532	11 621	11 029	13 302
Privé	H	4 023	5 304	7 293	4 238	6 234	6 288
	F	646	882	1 323	1 114	1 531	1 302
	T	4 669	6 186	8 616	5 352	7 765	7 590
Ensemble	H	8 922	10 700	15 000	13 121	14 852	15 368
	F	2 450	2 856	4 148	3 850	3 942	4 524
	T	11 372	13 556	19 148	16 971	18 794	19 892

Source : Ministère de l'Education Nationale

Tableau 7 : Evolution du nombre des établissements scolaires

	OE	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99
Etablissements	Public	229	244	343	459	542	569
	Privé	261	313	357	423	382	434
	Ensemble	490	557	700	882	924	1 003

Source : Ministère de l'Education Nationale

Enseignement secondaire technique

Tableau 8 : Evolution des effectifs des enseignants par ordre d'enseignement et par sexe

Ordre d'enseignement	Sexe	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99
Public	H	1 541	1 681	2 430	2 540	3 076	3 325
	F	743	812	1 141	1 513	1 178	1 508
	T	2 284	2 493	3 571	4 053	4 254	4 833
Privé	H	2 751	2 595	2 901	2 792	2 232	1 641
	F	617	607	773	843	436	590
	T	3 368	3 202	3 674	3 635	2 668	2 231
Ensemble	H	4 292	4 276	5 330	5 332	5 308	4 966
	F	1 360	1 419	1 945	2 356	1 614	2 098
	T	5 652	5 695	7 245	7 688	6 922	7 064

Source : Ministère de l'Education Nationale

Tableau 9 : Evolution du nombre des établissements scolaires

	OE	89 / 90	90 / 91	95 / 96	96 / 97	97 / 98	98 / 99
Etablissements	Public	42	53	76	125	134	141
	Privé	175	198	248	184	130	187
	Ensemble	217	251	324	309	264	328

Source : Ministère de l'Education Nationale

Enseignement Supérieur

Tableau 10 : Evolution des effectifs des étudiants par université depuis 1992 / 1993

Années / Universités	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
Buëa	807	2 005	3 249	4 099	4 185	4 599	5 380
Douala	1 635	4 782	7 475	7 301	8 389	9 744	11 376
Dschang	2 092	1 824	2 248	3 711	4 880	7 342	8 776
Ngaoundéré	776	789	950	1 225	1 526	2 039	3 082
Yaoundé I	25 166	19 440	17 756	15 935	13 947	19 276	21 263
Yaoundé II	13 279	9 586	8 382	5 874	5 747	6 265	10 657
TOTAL	43 755	38 426	40 080	38 145	38 674	49 265	60 534

Tableau 11: Evolution du nombre d'enseignements par université de 1989/1990 a 1998/1999.

Universités Année	Buéa	Douala	Dshang	Ngaoundéré	Ydé I	Ydé II	Total
1989/1990			115	73	775		963
1990/1991	7	146	104	68	735		1060
1991/1992	54	144	115	61	790		1164
1992/1993	67	108	127	62	702	161	1227
1993/1994	92	144	129	97	712	158	1332
1994/1995	82	155	127	94	702	158	1318
1995/1996	133	159	127	98	646	193	1356
1996/1997	135	203	195	103	664	195	1495
1997/1998	155	221	188	117	673	203	1557
1998/1999	161	249	235	156	742	249	1792

1.5. Statistiques globales des budgets des universités publiques

Tableau 12 : Evolution des budgets des universités publiques du Cameroun de 1991/1992 (103)

ANNEE BUDGETAIRES	BUDGETS	UNIVERSITES PUBLIQUES						
		DOUALA	DSHANG	BUEA	YAOUNDEI	YAOUNDE II	NGAOUNDERE	
1991/1992	Fonctionnement	1 800 000	1 900 000	4 000	14 000 000		1 000 000	
	Investissement	4 804 000	5 350 000	2 635 000	10 633 000		4 270 000	
	Total	6 604 000	7 250 000	4 999 000	25 633 000		5 270 000	
1992/1993	Fonctionnement	1 800 000	1 900 000	447 000	14 580 000		1 000 000	
	Investissement	270 000	300 000	180 000	200 000		400 000	
	Total	2 070 000	2 200 000	627 000	14 780 000		1 900 000	
1993/1994	Fonctionnement	2 500 000	1 600 000	1 000 000	2 400 000	2 000 000	1 890 000	
	Investissement	350 000	400 000	250 000	300 000	380 000	640 000	
	Total	2 850 000	2 000 000	1 250 000	2 700 000	3 380 000	2 530 000	
1994/1995	Fonctionnement	3 150 000	2 030 000	1 330 000	3 010 000	2 590 000	1 000 000	
	Investissement	630 000	630 000	630 000	630 000	380 000	276 000	
	Total	3 780 000	2 660 000	1 960 000	3 640 000	2 970 000	1 276 000	
1995/1996	Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 450 000	1 000 000	600 000	
	Investissement	266 000	266 000	266 000	266 000	380 000	206 000	
	Total	1 249 000	1 266 000	1 266 000	1 716 000	2 380 000	806 000	
1996/1997	Fonctionnement	600 000	600 000	600 000	1 050 000	600 000	600 000	
	Investissement	249 000	210 000	210 000	200 000	240 000	150 000	
	Total	898 000	810 000	810 000	1 250 000	840 000	750 000	
1997/1998	Fonctionnement	600 000	600 000	600 000	1 050 000	60 000	600 000	
	Investissement	298 000	144 000	144 000	319 000	172 000	150 000	
	Total	898 000	744 000	744 000	1 441 000	772 000	750 000	
1998/1999	Fonctionnement	1 576 638	819 500	1 080 000	630 000	650 000	650 000	
	Investissement	200 000	550 000	203 000	230 000	230 000	214 000	
	Total	1 776 638	1 369 000	1 283 000	880 000	880 000	864 000	

Tableau 13 : Evolution de dépenses d'éducation (MINEDUC) (en millions)

Exercice Dépense	1989/1990	1990/1991	1991/1992	1992/1993	1993/1994	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000
Total											
Fonctionnement											
+	67 325	65 021	70 772	80 710	76 908	49 214	55 961	65 630	84 697	102 772	112 638
Investissement											

Source : Documents budgétaires MINEFI

REFERENCES DOCUMENTAIRES

- Rapports de l'IGP/EMPN sur le développement de l'éducation
- Rapports de l'IGP/ESTP sur le développement de l'éducation
- Rapports de DESTP sur le développement de l'éducation
- Rapport du DEPMN sur le développement de l'éducation
- Rapport du DEPMN sur le développement de l'éducation
- Rapport du DEP sur le développement de l'éducation
- Rapport de l'IG sur le développement de l'éducation
- Rapport de la DEXC sur le développement de l'éducation
- La loi d'orientation du Cameroun
- Stratégie du secteur de l'éducation
- Rapport général des EGE
- Bureau de recensement général de la population et de l'habitat
- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale (MINEFI)
- Direction de la prospective et des ressources documentaires (DPRD)
- Division de la prospective, de la recherche et de la coopération (MINSUP)

Commission Nationale pour l'UNESCO

M. Barthélemy MVONDO NYINA, Secrétaire Général

Ministère de l'Education Nationale

Direction de la Prospection et des Ressources Documentaires

Mmes Berthe AFFANA
FOTSO Odile Agnès

MM. Louis DJOUNTINBA
Patience PRISO EBOA
Roland DINGUE MBAOCK